



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL du lundi 04 septembre 2023 à 18h30

Sommaire

Liste des présents	2
Rappel de l'ordre du jour	3
Ouverture de séance	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4
1 - 20230904-001 - CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADS - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2022.....	4
Question / Commentaire	4
2 - 20230904-002 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°3	5
Question / Commentaire	5
3 - 20230904-003 - CIAS - ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIETE LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	6
Question / Commentaire	6
4 - 20230904-004 - PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (1)	7
Question / Commentaire	7
5 - 20230904-005 - PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (2)	8
Question / Commentaire	8
6 - 20230904-006 - PORTAGE DE REPAS - CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE PETIT FORESTIER.....	9
Question / Commentaire	9
7 - 20230904-007 - PORTAGE DE REPAS - PRIX DE VENTE REPAS AUX CRECHES DU PAYS TARUSATE	10
Question / Commentaire	10
8 - 20230904-008 - PORTAGE DE REPAS - PRIX D'ACHAT DES REPAS DES CRECHES AUX EHPADS.....	11
Question / Commentaire	11
9 - 20230904-009 - PORTAGE DE REPAS - CONVENTION - PRIX DE VENTE REPAS MINI CRECHE ASSOCIATIVE D'YGOS SAINT SATURNIN	12
Question / Commentaire	12
10 - 20230904-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES	13
Question / Commentaire	13
11 - 20230904-011 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CORRECTIF DM1 - EPRD 2023.....	14
Question / Commentaire	15
12 - 20230904-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES - PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 - 2027	17
Question / Commentaire	17
13 - 20230904-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES	18
Question / Commentaire	18
14 - INF20230904-014 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - VIE ETABLISSEMENT.....	19
Question / Commentaire	19
15 - INF20230904-015 - CIAS – INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES.....	20
Question / Commentaire	20



Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 04 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers élus: 33

Nombre de conseillers présents: 20

Nombre de conseillers représentés: 6

Nombre de conseillers absents: 7

Membres présents :

Christine BAYLE (BEYLONGUE), Patricia LOUBERE (MEILHAN),
Armandine BEAUGIER (UDAF des Landes), Christian BENESSE (Association Usagers),
Muriel BERGES (LALUQUE), Marcel BOUTET (PONTONX SUR ADOUR),
Evelyne COURROS (TARTAS), Danièle DINCLAUX (INSERTION),
Jean-Marie DOUTHE (Association Usagers), Sylvie DUBOURG-DAUGREILH (LAMOTHE),
Véronique DULAU (AUDON), Cécile GARRIDO (TARTAS),
Jean-Marc HAUQUIN (Association Usagers), Colette LAPEYRE (SOUPROSSE),
Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Geneviève MALET (BEGAAR), Patrick POSTIS (LESGOR),
Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX),
Nicolas SAUGNAC (GOUTS)

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Céline CALLEDE, Malik CHERIF, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND,
Jean-Marie SAUBANERE

Pouvoirs :

Sandrine BLAISUS, Sabine DEHEZ, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH,
Annick SOUBIROU



Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRESENTES :

1. 20230904-001 CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADs - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2022
2. 20230904-002 CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°3
3. 20230904-003 CIAS - ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIETE LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES
4. 20230904-004 PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (1)
5. 20230904-005 PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (2)
6. 20230904-006 PORTAGE DE REPAS - CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE PETIT FORESTIER
7. 20230904-007 PORTAGE DE REPAS - PRIX DE VENTE REPAS AUX CRECHES DU PAYS TARUSATE
8. 20230904-008 PORTAGE DE REPAS - PRIX D'ACHAT DES REPAS DES CRECHES AUX EHPADs
9. 20230904-009 PORTAGE DE REPAS - CONVENTION - PRIX DE VENTE REPAS MINI CRECHE ASSOCIATIVE D'YGOS SAINT SATURNIN
10. 20230904-010 EHPAD RESIDENCE DE MAA - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES
11. 20230904-011 EHPAD DES 5 RIVIERES - CORRECTIF DM1 - EPRD 2023
12. 20230904-012 EHPAD DES 5 RIVIERES - PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 - 2027
13. 20230904-013 EHPAD DES 5 RIVIERES - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES
14. INF20230904-014 EHPAD RESIDENCE DE MAA - VIE ETABLISSEMENT
15. INF20230904-015 CIAS - INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES



Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, la Vice-Présidente, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27/06/2023.

1 - 20230904-001 - CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADS - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2022

Madame la Vice-présidente expose,

Le SYDEC propose une convention de mise à disposition de prestations de services énergies avec le CIAS du Pays Tarusate, permettant de s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.
Cette convention définit les conditions et les modalités selon laquelle la collectivité va bénéficier des prestations.

Cette convention est limitée au conseil et à l'accompagnement, elle a une durée de cinq ans,

Afin de continuer à réaliser ces actions, un devis pour la prestation suivi énergétique et saisie sur le site OPERA est proposé pour 540€ .

Cette dépense sera supportée par le CIAS et refacturée à chaque EHPADs pour 225€ chacun.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	1

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

M.Saunac ne participe pas au débat.

Mme Techenev : Le décret tertiaire sur l'énergie précise :

- obligation pour les établissements de plus de 3000m² de faire des économies d'énergie à hauteur de 40% d'ici 2050
- obligation de saisie sur le site OPERA des consommations annuelles de toutes les énergies utilisées

C'est très technique, c'est pourquoi un accompagnement du SYDEC a été validé l'année dernière par le conseil d'administration.

Il s'agit de continuer la saisie sur le site, des consommations pour 2022 puis tous les ans.

Mme Loubère : la cotisation est annuelle.



3 - 20230904-003 - CIAS - ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, **les maires, les présidentes et présidents des conseils communautaires, les conseillères et conseillers municipaux, des conseils d'administration des CCAS et CIAS signataires du présent appel s'engagent.**

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots préférons les actes.

Formulons, collectivement, le souhait que cette signature traduise un engagement visant à inverser la tendance.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



4 - 20230904-004 - PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (1)

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un agent pour le service de portage de repas.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Pas de commentaire



5 - 20230904-005 - PORTAGE DE REPAS - CREATION POSTE PERMANENT D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET - 27H30 (2)

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un agent pour le service de portage de repas.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit de titulariser 2 agents du portage de repas et bio nettoyage déjà en poste.



6 - 20230904-006 - PORTAGE DE REPAS - CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE PETIT FORESTIER

Madame la Vice-Présidente expose,

Ce contrat est proposé avec :

- un engagement de 60 mois (5 ans)
- renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'un an
- pour un FIAT doblo court aménagé d'une caisse frigorifique mono-température, d'un groupe frigorifique, d'une capacité de 4m3 d'occasion avec 20 000 km environ au compteur
- avec climatisation, GPS, 2 étagères relevables de chaque côté, marche pied arrière

Cette offre est « tout compris » :

- assistance 24h/24h, 7jours/7, 365 jours par an, mise à disposition d'un véhicule en cas d'immobilisation
- entretien groupe frigorifique, du véhicule et des équipements
- fournitures pneumatiques, fluides et lubrifiants
- contrôles obligatoires et préventifs pour le véhicule et les équipements
- réparations sur la carrosserie, tôlerie et peinture
- réparations mécaniques
- assurance et suivi administratif : certificats d'agrément, taxes, assurance tous risques véhicules et franchise suivant les sinistres
- personnalisation
- **forfait de 3 500 km inclus**

Seul le carburant reste à la charge du CIAS et l'assurance pour les marchandises transportées.

Un dépôt de deux mois de loyer est versé à la signature du contrat et remboursable en fin de contrat. La facturation intervient en début de mois.

Une indexation annuelle est faite suivant l'indice CNL (Comité National des Loueurs).

Pour un coût mensuel de 949.20€ TTC et 9 € TTC par 100 kilomètres supplémentaires

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Mme Loubère : nous avons déjà un véhicule en LDD et il a fallu négocier pour le deuxième.

Mme Techenev : Après une première offre rejetée car trop chère, Le Petit Forestier nous propose un véhicule d'occasion avec 20 000km. Il est tout équipé comme le 1^{er}, avec la publicité faite d'ici un mois. Avec un tarif identique à la première LDD mais avec un kilométrage qui a été augmenté.

On va baisser les coûts de tout ce qui est entretien et réparation, vérification réglementaire car ils ne seront plus à la charge du CIAS (30 000€ par an). Reste uniquement à la charge du CIAS, le coût du carburant. Un véhicule de prêt sera mis à disposition systématiquement en cas de problème technique.

Une réflexion est en cours sur l'utilisation du 3^{ème} véhicule (Kangoo).



7 - 20230904-007 - PORTAGE DE REPAS - PRIX DE VENTE REPAS AUX CRECHES DU PAYS TARUSATE

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une revalorisation du prix de repas comprenant le coût de production et le cout de livraison,

Le tarif proposé sera de 4.30€ par repas comprenant 4.22€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison.

Ce tarif sera revalorisé tous les ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Mme Loubère : une commission s'est réunie avec le Président afin d'envisager la revalorisation du prix des repas qui sont fabriqués par les 2 EHPAD aussi bien pour les crèches que pour les écoles et pour les centres de loisir.

Le coût d'un repas produit est largement supérieur au prix facturé aux établissements livrés.

L'idée est de lisser jusqu'en 2026 l'augmentation pour arriver au coût de revient total de la production d'un repas.

Pour les crèches, c'est la CCPT qui paye donc on va directement appliquer le coût de production.

Pour les écoles et centres de loisir : lissage à partir de septembre 2024 pour permettre aux communes de l'intégrer à leurs budgets.

Le tarif sera revalorisé tous les ans.

Jusqu'à ce jour, les EHPAD facturaient les établissements livrés. Dorénavant c'est le CIAS qui facturera et remboursera les EHPAD.



8 - 20230904-008 - PORTAGE DE REPAS - PRIX D'ACHAT DES REPAS DES CRECHES AUX EHPADS

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une revalorisation du prix de repas produits par les EHPADs communautaires,

Le tarif proposé sera de 4.22€ par repas

Ce tarif sera revalorisé tous les ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Pas de commentaire



9 - 20230904-009 - PORTAGE DE REPAS - CONVENTION - PRIX DE VENTE REPAS MINI CRÈCHE ASSOCIATIVE D'YGOS SAINT SATURNIN

Madame La Vice-Présidente expose,

La mini crèche d'Ygos Saint Saturnin est une crèche associative ne disposant pas de moyens propres pour assurer la fourniture, dont le prestataire des repas a été placé en liquidation judiciaire.

Après demande auprès de son territoire le CIAS du Pays Morcenais Service de Portage de repas ne produit pas dans l'EHPAD partenaire des repas pour les enfants de 0 à 3 ans.

Les repas seront préparés et livrés en liaison froide. Ils seront produits sur le site de l'EHPAD Résidence de Mâa et livrés par le Service Portage de Repas (PDR) du Pays Tarusate.

La convention fixe les modalités de mise en œuvre, de prix, de facturation.

Le tarif proposé sera de :

- 4.30€ par repas pour les enfants
- 8.75€ pour les adultes
- 2€ de forfait livraison par jour de livraison

Ces tarifs seront revalorisés tous les ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Mme Loubère : La crèche d'Ygos dépend du Pays Morcenais, mais le CIAS du Pays Morcenais n'a pas de service production pour les enfants de moins de 3 ans.



10 - 20230904-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES

Madame la Vice-présidente expose que des ajustements budgétaires doivent être effectués.

Comme suit

Dépenses		Recettes	
c/60612 électricité	+17 744 €	c/778 autres produits exceptionnels	+ 37 744 €
c/60613 chauffage	+ 20 000 €		
Total	+ 37 744 €	Total	+ 37 744 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit d'une dotation exceptionnelle, la demande avait été faite mais on ne s'attendait pas à un retour.



11 - 20230904-011 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CORRECTIF DM1 - EPRD 2023

Madame la Vice-Présidente expose,

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépense 2023, sur l'ensemble des sections, en investissement et en exploitation

Il est soumis au conseil d'administration la modification du budget investissement de la façon suivante :

Dépenses d'Investissement				
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
Compte	Emploi	EPRD v1	DM 1	EPRD v2
c/2151	Installation complexe spécialisée	44 000,00 €	13 809,61 €	57 809,61 €
	Système Appel Malade	44 000,00 €	-5,26 €	43 994,74 €
	Modification du réseau d'eau chaude solaire	0,00 €	13 814,87 €	13 814,87 €
c/2153	Installation à caractère spécifique	55 044,69 €	0,00 €	55 044,69 €
	Lave Vaisselle - Cuisine	11 940,00 €	0,00 €	11 940,00 €
	Cellules Froid - Cuisine	24 198,00 €	0,00 €	24 198,00 €
	Centrale Vapeur (Darty)	430,00 €	0,00 €	430,00 €
	Four PASA (Darty)	439,99 €	0,00 €	439,99 €
	Chaise et plateforme de pesée	2 095,20 €	0,00 €	2 095,20 €
	Chaise de relevage des chutes	3 879,66 €	0,00 €	3 879,66 €
	Matériel Manutention (Guidon de transfert, draps glisses, Sangles, aide techniques, ...)	3 114,12 €	0,00 €	3 114,12 €
	Lave Bassin n°2	8 947,72 €	0,00 €	8 947,72 €
c/2154	Matériel et outillage	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	Matériel & Ustensiles de cuisine	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
c/2184	Mobilier	1 884,12 €	0,00 €	1 884,12 €
	Charriot Poubelles	1 884,12 €	0,00 €	1 884,12 €
c/2188	Autres	5 886,29 €	1 630,47 €	7 516,76 €
	Ventilateurs	3 353,76 €	0,00 €	3 353,76 €
	Téléphones	0,00 €	964,80 €	964,80 €
	Linge (Professionnels & Hôtellerie)	0,00 €	1 567,73 €	1 567,73 €
	Médailles pour Professionnels isolés (Satel Com)	0,00 €	1 514,70 €	1 514,70 €
	Autres imprévus	2 532,53 €	-2 416,76 €	115,77 €
TOTAL DES EMPLOIS		107 815,10 €	15 440,08 €	123 255,18 €
032	IAF (Insuffisance d'Auto-Financement)	78 897,28 €	2 719,31 €	81 616,59 €
033	Apport au fond de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL		186 712,38 €	18 159,39 €	204 871,77 €
Recettes d'Investissement				
Titre 1 – Augmentation des capitaux propres				
Compte	Emploi	EPRD v1	DM 1	EPRD v2
c/10222	FC TVA	14 699,08 €	0,00 €	14 699,08 €
c/1311	Subvention ARS PAI	18 193,00 €	0,00 €	18 193,00 €
c/1312	Subvention du département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/13188	Subvention CARSAT	13 326,41 €	0,00 €	13 326,41 €
TOTAL DES RESSOURCES		46 218,49 €	0,00 €	46 218,49 €
032	CAF (Capacité d'Auto-Financement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
033	Prélèvement sur le fond de roulement	140 493,89 €	18 159,39 €	158 653,28 €
CUMUL		186 712,38 €	18 159,39 €	204 871,77 €



De la même façon, il est soumis à l'assemblée les modifications suivantes sur le budget d'exploitation :

Section Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe 1					Groupe 2				
Total Groupe 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total Groupe 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe 2					Groupe 2				
Total Groupe 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total Groupe 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe 3					Groupe 3				
6541	Créances admises en Non Valeur - Créances irrécouvrables	+ 2 719,31 €							2 719,31 €
6817	Dotation aux Amortissements - Dotation aux dépréciation des actifs circulants - Provision pour créance irrécouvrable	- 2 719,31 €							- 2 719,31 €
Total Groupe 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total Groupe 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES					CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES				
	+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €		+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compensation des Défis					Compensation des Défis				
031	Résultat prévisionnel comptable déficitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES (Après Compensation)					CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES (Après Compensation)				
	+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €

En matière de Dépenses :

- Groupe 1 : 0 €

- Groupe 2 : 0 €

- Groupe 3 : 0 €

- Compte 6541 « Créances admises en Non-Valeur - Créances irrécouvrables » : Apurement de créances irrécouvrables (+2.719,31 €).
- Compte 6817 « Dotation aux Amortissements - Dotation aux dépréciations des actifs circulants - Provision pour créance irrécouvrable » : Reprise sur la provision prévue pour créances irrécouvrables (-2.719,31 €).

En matière de Recettes :

- Groupe 1 : 0 €

- Groupe 2 : 0 €

- Groupe 3 : 0 €

- Compensation des Défis : 0 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire



M.Meuris : il s'agit d'effectuer une correction en réponse à la demande de M.Kersale



12 - 20230904-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES - PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 - 2027

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration du CIAS qu'il convient aujourd'hui de réactualiser ce projet d'établissement pour la période 2023 - 2027

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Question / commentaire

M.Meuris : le projet datait de 2016. C'est un gros travail d'équipe, tout le monde a participé, il y a eu énormément de volontaires. C'est une vision des valeurs de l'établissement, des souhaits de réalisation, de l'organisation, de l'éthique...

Le sommaire est très précis et détaillé.

L'établissement démarre son évaluation cette semaine. Ce document fait partie des documents obligatoires.

Mme Loubère demande à M.Meuris de préciser le déroulé de l'évaluation.

M.Meuris : l'évaluation se déroule sur 3 jours, beaucoup de documents ont été transmis au cabinet.

Une sélection d'une liste de résidents pouvant répondre, discuter a été fournie : 6 résidents ont été sélectionnés, ils vont être interrogés sur les pratiques.

2 réunions vont être effectuées avec les professionnels de santé en groupe pluridisciplinaire.

La gouvernance sera sollicitée le dernier jour

Le CVS sera sollicité et interrogé sur sa participation

L'évaluation sera rendue publique sur le site de l'HAS (haute autorité de santé).

Mme Teheney : l'évaluation est importante pour l'ouverture de l'établissement. Cela conditionne l'autorisation de l'ouverture de l'établissement pendant 15 ans.

Olivier et ses équipes ont fait des petits paragraphes, c'est vite lu, compréhensible et cela s'adresse à tout le monde. C'est une bonne photo de l'EHPAD des Cinq Rivières.

M.Meuris fait une présentation globale des éléments présents dans le projet.

Mme Courros : Est ce que les résidents vont être revaccinés contre le covid ?

M.Meuris : oui il y a un suivi vaccinal pour le covid, la grippe...

Mme Garrido : cela va redémarrer fin septembre début octobre

M.Meuris : depuis le début de l'été il y a une forte recommandation à faire les rappels.

Mme Garrido : les dernières préconisations sont de 6 mois entre les vaccins (au printemps et à l'automne)



13 - 20230904-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DOTATION INFLATION DEPARTEMENT DES LANDES

Madame la Vice-présidente expose que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont confrontés à un contexte économique de forte inflation principalement, mais non exclusivement, identifié sur l'approvisionnement énergétique et les charges financières en termes d'achats. A ce contexte, viennent se cumuler des difficultés de ressources humaines en matière de recrutement, de fidélisation et de financement des revalorisations salariales successives.

Ainsi, l'Assemblée Départementale a décidé de soutenir les établissements face à cette crise économique et sociale, afin d'en limiter l'impact sur les usagers et leur famille.

C'est pourquoi, en complément des financements dédiés au Plan bien vieillir dans les Landes, une enveloppe de trois millions d'euros a été votée et ciblée en direction des EHPAD du Département, afin de compenser une partie des surcoûts qui s'imposent à chacun.

De ce fait, une dotation complémentaire non reconductible « inflation » de 37.070 € est attribuée à l'EHPAD des Cinq Rivières de Souprosse.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

à l'unanimité

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



14 - INF20230904-014 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - VIE ETABLISSEMENT

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Le nouveau groupe de climatisation devrait être remplacé en septembre 2024.

Si l'établissement est climatisé et les chambres sont équipées de ventilateurs, toutefois la climatisation actuelle ne fonctionne pas parfaitement lors des grosses chaleurs.

Une seule résidente a demandé la climatisation dans sa chambre. Les autres résidents sont souvent en plainte lorsque la climatisation est mise en service dans les locaux.

Tout l'été, les relevés de température dans l'établissement sont faits à 8 heures, 12 heures et 16 heures sauf le weekend.

Tout l'été, des tours de surveillance de l'établissement sont faits aux alentours de 10 heures et de 16 heures pour vérifier que toutes les fenêtres sont fermées. En cas d'ouverture, il est procédé à la fermeture si la température extérieure est importante.

Le personnel procède à l'ouverture des portes et fenêtres des communs et entrées vers 6h45 pour permettre de baisser la température et ceci tout l'été sauf s'il fait froid.

L'été a été clément et quelques jours de canicule n'ont pas entraîné de réels désagréments.

En termes d'animation, les ateliers sont restés nombreux comme lecture, coloriage, documentaires et films, musicothérapie, esthétique, gymnastique, loto etc. Nous n'avons pas réalisé d'atelier jardinage car la personne qui vient d'habitude est absente. Nous allons faire un appel aux dons aux familles pour avoir des rosiers et arbustes floraux pour avoir un fleurissement de notre jardin à l'entrée principale.

En termes de mouvements du personnel :

- Une aide-soignante, retraitée monégasque, est partie au mois de juillet.
- Une aide-soignante est partie en août suivre son conjoint à Saint Barthelemy.
- Une aide-soignante est partie en août rejoindre sa conjointe à Poitiers.
- Un agent social faisant fonction part fin août pour rejoindre le monde de la petite enfance.
- L'ergothérapeute a annoncé son départ pour rejoindre le monde hospitalier. Nous attendons la notification.

- Un agent social a repris ses fonctions en tant qu'aide-soignante diplômée après un an d'école.
- Une aide-soignante est revenue après quelques mois d'absence.
- Le cuisinier qui avait subi une absence de quelques mois pour intervention chirurgicale lourde a pu reprendre à mi-temps thérapeutique.

La restauration :

Lors de la commission restauration nous avons eu en demande quelques repas froids. Vu notre faible succès, nous reposerons la question pour l'été prochain en incitant fortement à conserver le repas chaud.

La fête de la résidence aura lieu le 22 septembre et nous innoverons avec un karaoké pour l'animation de l'après-midi.

Le 20 octobre nous fêterons les 100 ans d'une résidente en espérant que cela puisse se faire au vu de son faible état de santé depuis quelques semaines.

Le secteur protégé sera redécoré et remeublé en 2024. Les ébauches sont prêtes et après une réunion de dernier « calage » avec le personnel, elles seront présentées en CVS, envoyées aux familles puis présentées au Conseil d'Administration.

Quant au Covid, le retour d'une résidente positive suite à une hospitalisation a induit le rétablissement du protocole tel que masque, surblouse, gel par le personnel pour ses soins.

Question / commentaire

Mme Loubère : pour le recrutement du poste infirmier un jury aura lieu le 14/09/2023.

Il y a 9 candidats

C'est un poste partagé entre les EHPAD : 60% pour l'EHPAD de Rion et 40% pour l'EHPAD de Souprosse.



15 - INF20230904-015 - CIAS – INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

La Vice-Présidente du CIAS PAYS TARUSATE informe les membres :

Le Conseil d'Administration du CIAS a appris la démission de plusieurs membres appartenant au collège des élus et au collège des membres nommés :

- M. Jean-Marc BROUCH – Collège des élus
- Mme Céline CALLEDE – Collège des membres nommés
- M. Malik CHERIF – Collège des membres nommés

Le CIAS étant dans l'obligation de pourvoir à leur remplacement dans un délai maximum de 2 mois, ainsi :

- Mme Christine BAYLE prend le relais de M. Brouch pour la commune de Beylongue

Nous sommes dans l'attente d'un retour de :

- « L'association pour le Don du sang bénévole de Rion et ses environs » afin de prendre le relais de Mme Callède
- « APF France Handicap des Landes » afin de prendre le relais de M. Chérif

Le Président du CIAS désigne par arrêté le membre qui occupera le siège vacant de conseiller d'administration du CIAS.

Les nouveaux membres seront présentés lors du Conseil d'Administration du mois d'octobre 2023

Question / commentaire

Mme Loubère remercie Mme Bayle pour sa présence ce soir.

Mme Techeney précise que nous attendons la réponse pour l'association pour le don du sang bénévole.

L'APF faisant partie des associations obligatoires, Mme Techeney a sollicité le siège afin qu'il désigne un représentant.



QUESTIONS DIVERSES

Mme Loubère : Audrey Broca, coordonnatrice du CTA a fait le choix d'arrêter à la fin de son contrat le 30/09/2023.

Un jury de recrutement se déroulera le 07/09/2023 pour désigner un remplaçant.

Mme Techeney : le prochain Conseil d'Administration aura pour ordre du jour le vote de tous les budgets prévisionnels des établissements.

Le prochain Conseil est prévu le 16/10, il est proposé de réaliser un sondage laissant le choix entre le 16 et le 23/10/2023.

Prochain CA le 16/10 et le 18/12/2023

Le(a) secrétaire de séance,

Muriel BERGES

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

